



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2464

Lancement de l'opération n° 60022002 " Restauration et numérisation des registres du Service administratif funéraire " et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-3, programme 00012

Direction des Cimetières

Rapporteur : M. BOSETTI Laurent

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2464 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60022002 " RESTAURATION ET NUMERISATION DES REGISTRES DU SERVICE ADMINISTRATIF FUNERAIRE " ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2021-3, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES CIMETIÈRES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, qui comprend le projet « Numérisation des registres cimetières ».

Par délibération n° 2022/2036 du 10 novembre 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle intitulée « Enveloppes Cimetières 2021-2026 », n° 2021-3, programme n° 00012.

La Direction des Cimetières dispose de registres, aussi bien au Service administratif funéraire que dans les cimetières eux même, qui consignent tous les mouvements dans les cimetières depuis leur création jusqu'aux années 2000 (arrivée de la donnée numérique). Il s'agit là d'un important patrimoine, d'un point de vue historique, et qui est encore utilisé puisque la Direction vérifie toujours quotidiennement de nombreuses informations grâce à ces registres.

Au Service administratif funéraire, il s'agit de :

- 88 registres de convois funéraires, qui enregistrent les évènements (inhumations, crémations) entre 1975 à 1995 ;
- 8 registres de morts pour la France ;
- 3 cahiers concernant le cimetière de Saint Rambert (avant que Saint Rambert ne soit rattaché à Lyon) ;
- 21 registres de lignes, qui consignent l'historique des terrains, emplacement par emplacement, depuis la création des cimetières. Des plans peuvent être inclus ;
- et enfin des registres des concessions, qui enregistrent les contrats. Il y en a 57, dont 7 qui concernent les perpétuelles.

Les cimetières eux même disposent également de registres : pour les convois, les exhumations, et des registres de lignes.

II- Propositions :

Ces registres sont très endommagés, ce qui pose un problème de conservation de la donnée. En l'état ils ne peuvent pas être numérisés directement et doivent d'abord être restaurés, avant d'être ensuite numérisés.

Cette opération estimée à 150 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes Cimetières 2021-2026, n° 2021-3, programme n° 00012.

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/2036 du 10 novembre 2022 ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 60022002 « Restauration et numérisation des registres du Service administratif funéraire » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Enveloppes Cimetières 2021-2026 » n° 2021-3, programme n° 00012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00012, AP n° 2021-3, opération n° 60022002 et seront imputées sur les chapitres 20, 21 et 23 (et autres), fonction 025, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

2023 : 50 000 €;
2024 : 50 000 €;
2025 : 50 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET